



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20230929-20232809DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, M. Michel LAVENTURE.

Absents avant donné pouvoir :

M. Thierry JOUE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N°20232809-57 : Rapport annuel 2022 sur la qualité du service public d'élimination des déchets – TRI OR

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L2224-17-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV),

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Considérant que le maire doit présenter au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destinée notamment à l'information du public,

Considérant le rapport annuel du syndicat TRI-OR pour l'année 2022 présenté par Monsieur Pascal VAUZELLE, Maire Adjoint et qui contient les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de gestion des déchets,

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise le 29 septembre 2023
Le Maire,



Stéphane CARTEADO